REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

REPUBLIC OF CAMEROON Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

DECISION N° 10/MINEPIA/SG/DAG/2022 du 3 0 MAI 2022 portant attribution de la lettre-commande faisant suite à la consultation pour une demande de cotation n°00003/DC/MINEPIA/CIPM/2022 du 14 mars 2022 en vue de l'acquisition du matériel informatique pour la dématérialisation des procédures.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

Vu la Constitution

Vα

Vu la loi n° 2021/026 du 16 décembre 2021 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2022;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret nº 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;

Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marches publics ;

Vu la circulaire n°00000456/C/MINFI du 30 décembre 2021 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances,

au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publics pour l'Exercice 2022 ; la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics.

.
Considérant le dossier de consultation pour une demande de cotation n°00003/DC/MINEPIA/CIPM/2022 du 14 mars 2022 en vue de l'acquisition du matériel informatique pour la dématérialisation des procédures.

DECIDE:

Article 1er : L'entreprise ci-après a été retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée :

Entreprise	Montant TTC en FCFA	Lieu de livraison	Délai de livraison
Ets N.J.A, BP: 0 Yaound Tél: 690 05 03	The state of the s		Quarante-cinq (45) jours.

Article 2: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le O MAI 2022

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches

Docteur TAIGA

Ampliations:

MINMAP

- ARMP ~

- SOPECAM

Archives/Chronos.

Docteur TAIGA